

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU MARDI 17 NOVEMBRE 2020 – 20 heures 00
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire
est consultable dès son approbation sur simple demande
auprès du Secrétariat Général de la Communauté de Communes Faucigny-Glières
(6 place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS (30) : Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY, Yves MASSAROTTI, Christophe FOURNIER, Didier LAYAT, Marie-Laure MEYER, Amalia JOURDAN, Patricia BALLARA, Jean-Luc ARCADE, Christine ARES, Jean-Marcel BURTNEY, Géraldine COFFY, Elisabeth DUCROUX, Valérie FERRARINI, Agnès GAY, Véronique GUERIN, Vanessa HAMEL, Josiane JORAT, Jessica LARA LOPEZ, Anthony LATHUILLE NICOLLET, Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Sheila MICHEL, Daniel NAVARRO, Jean-Michel PASQUIER, Caroline PERRIN GOTRA, Dominique PITTET, Claude SERVOZ, Thierry TUR.

DÉLÉGUÉ(S) AYANT DÉSIGNÉ UN MANDATAIRE (7) : Aline WATT CHEVALLIER a donné pouvoir à Patricia BALLARA, Philippe MONET a donné pouvoir à Christine ARES, Lucien BOISIER a donné pouvoir à Stéphane VALLI, Sébastien BROISIN a donné pouvoir à Marie-Laure MEYER, Khédija MARQUES CHAVES a donné pouvoir à Christophe PERY, Bertrand MAURIS DEMOURIOUX a donné pouvoir à Valérie FERRARINI, Marie-Christine VINUREL a donné pouvoir à Jean-Marcel BURTNEY.

DÉLÉGUÉ(S) ABSENT(S) non représenté(s) (1) : Annick VAZQUEZ-YANEZ (ABSENTE pour les délibérations N°199-2020 et N°200-2020).

Madame Sheila MICHEL a été désignée secrétaire de séance.

N°199-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2020 ;
- **PROCEDE** à la signature de la page de registre à cet effet.

N°200-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES DU N°D0141-2020 AU N°D0181-2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **PREND CONNAISSANCE** des délégations de compétences du N°D0141-2020 au N°D0181-2020.

N°201-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - MODIFICATION STATUTAIRE N°15

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 37 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (JEAN-LUC ARCADE),

- **APPROUVE** le projet de statuts modifiés n°15 de la CCFG, annexé à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à notifier la présente délibération et ces statuts aux communes membres de la CCFG afin de les présenter aux Conseils municipaux des Communes membres pour approbation en des termes identiques, ainsi qu'à Monsieur le Préfet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°202-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2020 - BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°01/2020 du Budget Principal de la Communauté de communes Faucigny-Glières annexée à la présente délibération qui s'équilibre ainsi qu'il suit :
 - en fonctionnement : + 96 830.00 euros
 - en investissement : + 332 590.00 euros

Les prévisions totales du budget s'établissent ainsi :

- la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 23 421 923.00 euros
- la section d'investissement est arrêtée à la somme de 12 637 525.19 euros

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°203-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2020 - BUDGET ANNEXE ZAE D'AYZE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°01/2020 du Budget Annexe « ZAE d'Ayze » de la Communauté de communes Faucigny-Glières annexée à la présente délibération qui s'équilibre ainsi qu'il suit :
- en fonctionnement : - 109 854.00 euros
 - en investissement : 0 euros

Les prévisions totales du budget s'établissent ainsi :

- la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 369 630.12 euros
- la section d'investissement est arrêtée à la somme de 545 229.32 euros

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°204-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2020 - BUDGET ANNEXE ZAE DE BONNEVILLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°01/2020 du Budget Annexe de la ZAE de Bonneville de la Communauté de communes Faucigny-Glières annexée à la présente délibération qui s'équilibre ainsi qu'il suit :
- en fonctionnement : - 511 877.00 euros
 - en investissement : - 331 877.00 euros

Les prévisions totales du budget s'établissent ainsi :

- la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 1 693 429.20 euros
- la section d'investissement est arrêtée à la somme de 1 625 923.00 euros

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°205-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2020 - BUDGET ANNEXE ZAE DE CONTAMINE SUR ARVE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°01/2020 du Budget Annexe « ZAE de Contamine sur Arve » de la Communauté de communes Faucigny-Glières annexée à la présente délibération qui s'équilibre ainsi qu'il suit :
- en fonctionnement : - 102 921.20 euros
 - en investissement : - 102 921.20 euros

Les prévisions totales du budget s'établissent ainsi :

- la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 2 198 094.90 euros
- la section d'investissement est arrêtée à la somme de 2 297 806.94 euros

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°206-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2020 - BUDGET ANNEXE ZAE DE MARIGNIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°01/2020 du Budget Annexe « ZAE de Marignier » de la Communauté de communes Faucigny-Glières annexée à la présente délibération qui s'équilibre ainsi qu'il suit :
- en fonctionnement : - 130 000.00 euros
 - en investissement : - 130 000.00 euros

Les prévisions totales du budget s'établissent ainsi :

- la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 104 005.48 euros
- la section d'investissement est arrêtée à la somme de 122 897.89 euros

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°207-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2020 - BUDGET ANNEXE
GESTION DES DÉCHETS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°01/2020 du Budget Annexe «Gestion des déchets» de la Communauté de communes Faucigny-Glières annexée à la présente délibération qui s'équilibre ainsi qu'il suit :
- en fonctionnement : + 5 480 euros
 - en investissement : - 100 000 euros

Les prévisions totales du budget s'établissent ainsi :

- la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 3 827 932.41 euros
- la section d'investissement est arrêtée à la somme de 1 522 302.83 euros

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°208-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2020 - BUDGET ANNEXE
CENTRE NAUTIQUE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°01/2020 du Budget Annexe « Centre Nautique » de la Communauté de communes Faucigny-Glières annexée à la présente délibération qui s'équilibre ainsi qu'il suit :
- en fonctionnement : + 28 400.00 euros
 - en investissement : + 1 800.00 euros

Les prévisions totales du budget s'établissent ainsi :

- la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 1 265 450 euros
- la section d'investissement est arrêtée à la somme de 441 185.61 euros

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°209-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CRÉMATORIUM - CONCESSION DE CRÉATION ET
D'EXPLOITATION - ACTUALISATION DES TARIFS SELON INDICE (ANNÉE 2021)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la révision annuelle des tarifs conformément à l'application de la formule de l'article 42 du contrat de concession pour la création et l'exploitation d'un crématorium selon la grille tarifaire jointe en annexe ;
- **AUTORISE** le concessionnaire à appliquer la grille tarifaire jointe en annexe à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer et exécuter tout document afférent.

N°210-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES
TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION
N°0123-2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **ACTE** la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), telle que détaillée comme suit :

Commune	Représentants désignés
AYZE	Jean-Pierre MERMIN Marie-Laure MEYER
BONNEVILLE	Stéphane VALLI Lucien BOISIER Annick VAZQUEZ YANEZ
BRISON	Didier LAYAT Florent PIZZAGALI
CONTAMINE SUR ARVE	Aline WATT CHEVALLIER Patricia BALLARA
MARIGNIER	Christophe PERY Stéphane ESCOFFIER
GLIERES VAL DE BORNE	Christophe FOURNIER Sheila MICHEL
VOUGY	Yves MASSAROTTI Christian VALENTINI

N°211-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR LES SERVICES PROPRETÉ ET DÉCHETS ET ENCADREMENT ADMINISTRATIF SUR LE SITE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL À BONNEVILLE - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** les montants de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération de construction d'un nouveau bâtiment au sein du Centre Technique à Bonneville destiné à accueillir les services propreté et déchets ainsi que l'encadrement administratif.

(En € TTC)

EXERCICES	2020	2021	2022	2023	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	20 000,00	410 000,00	1 400 000,00	170 000,00	2 000 000,00
Travaux (cpte 23)	20 000,00	410 000,00	1 400 000,00	170 000,00	2 000 000,00
Reversement subv					0,00
Recettes Prévisionnelles	20 000,00	410 000,00	1 400 000,00	170 000,00	2 000 000,00
FCTVA	3 280,80	67 256,40	229 656,00	27 886,80	328 080,00
Auto-financement	16 719,20		0,00		16 719,20
Emprunt		342 743,60	1 170 344,00	142 113,20	1 655 200,80

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°212-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DU MANET-RUE D'ASNIÈRES À BONNEVILLE - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** les montants de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux d'aménagement rue du Manet – rue d'Asnières (En € TTC)

EXERCICES	2020	2021	2022	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	70 000,00	1 285 000,00	330 000,00	1 685 000,00
Travaux (cpte 23)	70 000,00	677 800,00	222 760,00	970 560,00
Compte 45	0	607 200,00	107 240,00	714 440,00
Recettes Prévisionnelles	70 000,00	1 285 000,00	330 000,00	1 685 000,00
Compte 45	0	607 200,00	107 240,00	714 440,00
FCTVA	11 482,80	111 186,31	36 541,55	159 210,66
Auto-financement	58 517,20	0,00	0,00	58 517,20
Emprunt	0,00	651 212,84	293 458,45	944 671,29

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°213-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - AMÉNAGEMENT D'UNE MICRO-CRÈCHE DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE LA CÔTE D'HYOT À BONNEVILLE - RÉVISION N° 1 D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** les montants de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux d'aménagement d'un appartement existant en une micro crèche à la Côte d'Hyot ;

(En € TTC)

EXERCICES	2020	2021	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	185 000,00	65 000,00	250 000,00
Travaux (cpte 23)	157 000,00	10 000,00	167 000,00

Op sous Mandat (cpte 45)	28 000,00	55 000,00	83 000,00
Recettes Prévisionnelles	154 000,00	96 000,00	250 000,00
Op sous Mandat (cpte 45)	28 000,00	55 000,00	83 000,00
Subventions CAF	41 000,00	41 000,00	82 000,00
Emprunt	85 000,00		85 000,00
Ecart	-31 000,00	31 000,00	0,00

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°214-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE BRISON - RÉVISION N° 3 DES MONTANTS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la révision des Crédits de Paiement sur l'exercice 2020, tels que détaillés ci-dessous, ainsi que le prolongement sur l'exercice 2021 pour l'opération de construction d'un restaurant scolaire sur la commune de Brison, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé :

(En € TTC)

EXERCICES	2018	2019	2020	2021	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	208 703,00	383 523,00	583 974,00	43 800,00	1 220 000,00
Etudes (cpte 2031)					0,00
Travaux (cpte 23)	208 703,00	383 523,00	583 974,00	43 800,00	1 220 000,00
Recettes Prévisionnelles	208 703,00	383 523,00	583 974,00	43 800,00	1 220 000,00
Subventions	0,00	273 782,00	55 946,00		329 728,00
Fonds de concours			50 000,00		50 000,00
FCTVA	34 235,64	62 913,11	95 795,09	7 184,95	200 128,79
Auto-financement			0,00	36 615,05	36 615,05
Emprunt	174 467,36	46 827,89	382 232,91	0,00	603 528,16

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°215-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE À L'ÉCOLE ANGÈLE ET JULES NICOLLET À BONNEVILLE - RÉVISION N° 1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** les montants de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux de construction d'un restaurant scolaire sur le site de l'École Angèle et Jules NICOLLET à Bonneville ;

(En € TTC)

EXERCICES	2020	2021	2022	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	80 000,00	720 000,00	300 000,00	1 100 000,00
Travaux (cpte 23)	80 000,00	720 000,00	300 000,00	1 100 000,00
Reversement subv				0,00
Recettes Prévisionnelles	146 747,40	653 252,60	300 000,00	1 100 000,00
Subventions	133 624,20	222 707,00	89 082,80	445 414,00
FCTVA	13 123,20	118 108,80	49 212,00	180 444,00
Auto-financement			0,00	0,00
Emprunt		312 436,80	161 705,20	474 142,00

Delta	66 747,40	-66 747,40	0,00	0,00
-------	-----------	------------	------	------

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°216-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CHÂTEAU DES SIRES DU FAUCIGNY - RÉHABILITATION DU BÂTIMENT OUEST, DES PRISONS ET DU BÂTIMENT CENTRAL - RÉVISION N° 2 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la répartition des crédits de paiements tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux de restauration du château des Sires du Faucigny - bâtiment ouest, prisons et bâtiment central :

(En € TTC)

EXERCICES	Années antérieures	2020	2021	2022	2023	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	62 583,22	800 000,00	450 000,00	350 000,00	187 416,78	1 850 000,00
Etudes (cpte 2031)						0,00
Travaux (cpte 23)	62 583,22	800 000,00	450 000,00	350 000,00	187 416,78	1 850 000,00
Recettes Prévisionnelles	62 583,22	795 452,33	429 527,40	413 123,40	149 313,65	1 850 000,00
FCTVA	10 266,15	131 232,00	73 818,00	57 414,00	30 743,85	303 474,00
Subventions	0,00	355 709,40	355 709,40	355 709,40	118 569,80	1 185 698,00
Auto-financement	52 317,07					52 317,07
Emprunt		308 510,93				308 510,93
Delta	0,00	-4 547,67	-20 472,60	63 123,40	-38 103,13	0,00

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°217-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DES GLIÈRES ET AVENUE DU STADE À MARIGNIER - RÉVISION N° 5 DES MONTANTS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENTS (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la modification des crédits de paiement sur l'exercice 2020 tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux d'aménagement rue des Glières/avenue du Stade sur la commune de Marignier, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé à **891 000 € TTC** ;

EXERCICES	ANNEES ANTERIEURES	2020	2021	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements		457 605,04	41 000,00	392 394,96
Etudes (cpte 2031)		22 424,16		
Travaux (cpte 23)		337 579,25	41 000,00	350 000,00
Op sous Mandat (cpte 45)		97 601,63	0,00	42 394,96
Recettes Prévisionnelles		511 171,32	6 725,64	373 103,04
Op sous Mandat (cpte 45)		97 601,63		42 394,96
FCTVA		55 376,50	6 725,64	57 414,00
Subventions FDDT 2017		100 000,00		
Auto-financement		12 123,36		
Emprunt		246 069,83		273 294,08
Ecart		53 566,28	-34 274,36	-19 291,92

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°218-2020 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le tableau des emplois ci-joint annexé, étant entendu que les emplois concernés par ce tableau seront visés pour tous les actes à venir ;
- **AUTORISE** à pourvoir chaque emploi permanent par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire (article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°219-2020 : FONCTION PUBLIQUE : AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS : PERSONNEL CONTRACTUEL DE DROIT PRIVÉ - MODIFICATION DU TABLEAU - EMPLOIS NON PERMANENTS DE DROIT PRIVÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'actualisation des différentes délibérations portant création des postes CDDI. Ainsi, il est établi que la collectivité dispose de 16 postes en contrat à durée déterminée d'insertion, à temps non complet, à hauteur de 28/35^{ème} ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°220-2020 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC - CRÉATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL DE CATÉGORIE B AU POSTE DE CHARGÉ(E) DE MISSION HABITAT ET ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la création au tableau des effectifs d'un poste d'agent contractuel de catégorie B, afin d'occuper les fonctions de chargé(e) de mission habitat et accompagnement socio-éducatif, à temps complet, pour trois années, à compter du 1^{ER} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2024, sur la base des dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, selon les modalités suivantes :
 - ✓ Niveau de recrutement : Formation supérieure en développement social territorialisé associé à une expérience professionnelle de plus de 10 ans dans ce secteur, acquise pour partie en collectivité territoriale ;
 - ✓ Niveau de rémunération : par référence à l'indice majoré 369 du grade de rédacteur territorial.
 - ✓ Nature des fonctions :
 - Dans le cadre de la politique d'attribution des logements sociaux et d'équilibre de peuplement :*
 - Piloter la définition des orientations en matière d'attribution des logements sociaux sur le territoire intercommunal ; Développer, animer, et suivre les actions participant à la mise en œuvre de la stratégie locale d'attribution ; Piloter, participer, et suivre la mise en œuvre des actions du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID) ; Participer aux instances partenariales organisées dans le cadre de l'animation du contrat de ville, des opérations de rénovation urbaine ;
 - *Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat :*
 - Participer à la mise en œuvre et au suivi des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH). Alimenter les outils permettant de réaliser le suivi et l'évaluation du PLH ; Contribuer aux réflexions et travaux d'actualisation / révision du PLH
 - *Dans le cadre du déploiement d'actions de cohésion sociale (10%)*
 - Piloter les réflexions et travaux préalables au déploiement intercommunal de services de solidarité locale ; Créer des outils d'analyse, statistiques notamment, et de procédure pour structurer les interventions locales en matière d'accompagnement social et participer à la mobilisation des réseaux de partenaires
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°221-2020 : FINANCES LOCALES : DIVERS (SUBVENTIONS VERSÉES, TARIFS, RÉGIES) - ENFANCE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - ASSOCIATION LES P'TITS GLOUTONS D'BRISON - ANNÉES 2021 ET 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens pour les années 2021 et 2022 à intervenir avec l'association Les P'tits Gloutons d'Brison ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer ladite convention ainsi que tout document afférent ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention maximale de 43 000 euros maximum à l'association « Les P'tits Gloutons d'Brison » pour l'année civile 2021 ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention maximale de 43 000 euros maximum à l'association « Les P'tits Gloutons d'Brison » pour l'année civile 2022 ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants aux budgets, imputation budgétaire dépense ENFBRIS – 2511 (services annexes de l'enseignement) - 657435 (subventions aux associations).

N°22-2020 : FINANCES LOCALES : DIVERS (SUBVENTIONS VERSÉES, TARIFS, RÉGIES) - ENFANCE ? CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - ASSOCIATION MARNYMOMES - ANNÉE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens 2021 à intervenir avec l'association Marnymômes et la commune de Marignier, prenant effet le 1^{er} janvier 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à verser une subvention de fonctionnement prévisionnelle d'un montant maximal de 500 000 € à l'association Marnymomes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer et exécuter cette convention, ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** une subvention d'un montant de 475 000 euros au budget primitif 2017, ENFMARN - fonction 2511 - ligne 657426 et ENFMARN - fonction 421 - ligne 657426.

N°23-2020 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - ENFANCE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCFG ET LES COMMUNES DE BONNEVILLE, CONTAMINE SUR ARVE, VOUGY POUR LA MISE EN PLACE SUR LE TEMPS SCOLAIRE DU DISPOSITIF SPORT, SANTÉ, CULTURE, CIVISME (2S2C)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les conventions avec les communes de Bonneville, Contamine sur Arve et de Vougy
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer et exécuter ces conventions, ainsi que tout document afférent.

N°24-2020 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - CENTRE NAUTIQUE - CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION AUX ÉCOLES PRIMAIRES (MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES) DES ÉQUIPEMENTS ET DES PERSONNELS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le projet de convention relative à la mise à disposition des écoles primaires (maternelles et élémentaires) des équipements et des personnels du Centre Nautique de la Communauté de Communes Faucigny Glières ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les recettes afférentes à cette prestation au Budget Annexe du Centre Nautique de la CCFG, en recette de fonctionnement ligne 70631.

N°25-2020 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - CENTRE NAUTIQUE - CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION AUX ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES (COLLÈGES ET LYCÉES) DES ÉQUIPEMENTS ET DES PERSONNELS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le projet de convention relative à la mise à disposition des écoles secondaires (collèges et lycées) des équipements et des personnels du Centre Nautique de la Communauté de Communes Faucigny Glières ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les recettes afférentes à cette prestation au Budget Annexe du Centre Nautique de la CCFG, en recette de fonctionnement ligne 70631.

N°26-2020 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - CRÉDITS SPÉCIFIQUES 2020 - CONVENTIONS AVEC LE CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL) ET LA COMMUNE DE BONNEVILLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de mandat à intervenir avec la commune de Bonneville, dans le cadre des crédits spécifiques de la politique de la ville pour l'année 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal :

ACTIONS CS 2020	SECTIONS	LIGNES
Action 1	SCSC 20	74718
Action 2	SCSC 20	74718
Action 3	ENFADEC 421	74718
Action 4	POLVIL 520	74718
Action 5	JECT 4222	74718
Action 6	SCSC 20	74718
Action 7	POLVIL 520	74718

Action 8	ENFAPCL 2512	74718
Action 9	POLVIL 520	74718

N°227-2020 : URBANISME : ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS - PERMIS D'AMÉNAGER POUR DEMANDE DE TRAVAUX RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU MANET À BONNEVILLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le principe d'aménagement de la rue du Manet à Bonneville.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer et déposer, selon les besoins réglementaires :
 - Le dossier de demande d'autorisation de défrichement ;
 - Le dossier relatif à la loi sur l'eau ;
 - Le dossier d'étude d'impact ou d'examen au cas par cas ;
 - Toute autre autorisation administrative, ou documents afférents, relatifs à toute procédure environnementale et nécessaires à l'aménagement de rue du Manet à Bonneville.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer et déposer le ou les permis d'aménager, ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme ou administrative, nécessaires à l'aménagement de la rue du Manet à Bonneville, ainsi que toutes les demandes modificatives assimilées et tout document afférent, dès lors que la Communauté de communes Faucigny-Glières sera habilitée à déposer ces demandes d'autorisations.

N°228-2020 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ALIÉNATIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE-VOUGY-CESSION DES PARCELLES OA N 1554 ET 1529

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la cession à la société de cabinet comptable Picollet-Pellet & Associés, représentée par Madame Laure PELLIER-CUIT ou à toute SCI ou personne morale pouvant s'y substituer, des parcelles cadastrées section A ns°1529 et 1554 d'une surface d'environ 2045 m² (tel que figurant sur plan ci-joint) au prix de 95€/m² HT, pour les besoins de son activité d'expertise comptable ;

La présente cession sera réalisée sous les conditions suivantes :

- Obtention d'un permis de construire conforme à la réglementation du document d'urbanisme en vigueur sur la Commune de Vougy purgé de recours des tiers ;
 - Désengagement de la Communauté de communes Faucigny-Glières envers le cabinet comptable Picollet-Pellet & Associés ou à toute SCI ou personne morale pouvant s'y substituer, en l'absence de signature de compromis et de promesse unilatérale de vente dans un délai de 1 an à compter de la date de la présente délibération. En l'absence de compromis signé dans le délai précité, la CCFG notifiera au preneur par lettre recommandée avec accusé de réception sa décision de se désengager du présent projet de cession dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier par le preneur. La délibération cessera de produire ses effets à compter des 2 mois sauf à ce qu'un compromis soit signé avant l'issue de ce délai.
 - Résolution de la vente en cas de non commencement des travaux par l'acquéreur dans l'année suivant la signature de l'acte authentique de vente. Dans ce cas, le terrain vendu sera de plein droit acquis par la Communauté de communes Faucigny-Glières, sans recours, et le prix payé par l'acquéreur lui sera restitué sans versement d'indemnité et sans intérêt ;
 - Droit de rachat par la Communauté de communes Faucigny-Glières du tènement en cas de commencement des travaux et de non-achèvement de la construction dans les trois ans suivant la signature de l'acte authentique de vente, à un prix défini conventionnellement ou, à défaut d'accord, au prix fixé par les services d'évaluation foncière de l'État ;
 - Droit de préférence consenti à la Communauté de communes Faucigny-Glières pour une durée de dix ans suivant la signature de l'acte authentique de vente, en cas de revente par l'acquéreur de tout ou partie du bien, soit de gré à gré, soit aux enchères publiques par adjudication amiable ou judiciaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant légal, à signer tout avant-contrat de vente et tout acte authentique de vente à intervenir avec l'étude notariale Yves MARTIN et Monique PICOLLET-CAILLAT, à Bonneville, représentant la Communauté de communes Faucigny-Glières et Maître PERNAT-GROSSET-GRANGE, représentant le cabinet comptable Picollet-Pellet & Associés ou toute SCI ou personne morale pouvant s'y substituer ;
 - **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Annexe ZAE VOUGY, à l'imputation 7015.

La surface définitive du terrain à céder sera déterminée par bornage à la charge de la Communauté de communes Faucigny-Glières et à intervenir avant signature de l'Acte de vente.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

N°229-2020 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : ENVIRONNEMENT - PLAN PASTORAL TERRITORIAL FIER-ARAVIS - RENOUELEMENT DE LA DÉMARCHE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la participation de la CCFG à un nouveau Plan pastoral Fier-Aravis.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à transmettre un accord à la CCVT quant à la participation de la CCFG à ce nouveau Plan Pastoral.

N°230-2020 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - CONTRAT D'AMÉNAGEMENTS DE MOBILITÉS VERTES (CAMV) - ETUDES EN VUE DE LA CRÉATION D'UN PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM) EN GARE DE MARIGNIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le Contrat d'Aménagements de Mobilités Vertes à intervenir avec SNCF Gares et Connexions, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la commune de Marignier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal.

N°231-2020 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : ENVIRONNEMENT - RAPPORT ANNUEL 2019 DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le rapport annuel 2019 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal rendre public ce rapport.

N°232-2020 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT (PLH) - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE - AIDE À DESTINATION DES MÉNAGES À REVENUS INTERMÉDIAIRES : DOSSIER N°001

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** l'attribution d'une aide d'un montant de 1 000 euros au bénéficiaire du dossier n°001.
Le versement ne sera effectif qu'après réalisation des travaux, au vu des documents justificatifs. La dépense correspondante est inscrite au budget LOLO, ligne 20422.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à déposer, ou faire déposer par l'opérateur en charge d'instruire l'aide intercommunale, le dossier du particulier sur l'Espace Usager du Portail des Aides de la Région afin de mobiliser le bonus de performance énergétique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à transmettre la demande de subvention départementale du particulier auprès du Conseil Départemental.

N°233-2020 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE - ANNÉE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 36 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL)

- **EMET** un avis favorable sur l'autorisation d'ouvrir les commerces les dimanches 10 janvier 2021, 27 juin 2021, 5 décembre 2021, 12 décembre 2021, 19 décembre 2021, et 26 décembre 2021 dans les communes de la Communauté de communes Faucigny-Glières ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Président,
Stéphane VALLI